



## Sécurité du travail - Édition 2014

### Fiches synthétiques des risques principaux liés à l'activité agricole

9 Agritourisme - Fiche 09.02 La gestion des installations communes



## Fiche 09.02 La gestion des installations communes

### LES RISQUES:

- Les lésions aux personnes ou aux animaux, les brûlures, la tétanisation des muscles, la fibrillation ventriculaire, les difficultés respiratoires* (causés par contact direct/indirect avec les éléments sous tension)
- Les brûlures, l'étouffement, les lésions d'incendie ou d'éclatement* (après un court-circuit)
- L'intoxication* (causée par la fuite de gaz)
- Les brûlures* (dues au contact de fluides bouillants et des parties chaudes)
- Les coupures, l'écrasement et les cisaillement* (pendant l'entretien)

#### Il faut se rappeler:

Toutes les opérations de nouvelle installation ou d'amélioration des installations elles-mêmes (ou de parties d'eux) doivent être projetées et conduites par le personnel spécialisé ; à la fin du travail il faut relayer une « Déclaration de conformité » et ses éventuels annexes.

### INDICATIONS PRATIQUES OPÉRATIONNELLES:



En général, l'Employeur doit:

- faire contrôler les installations électriques par un technicien spécialisé, et éventuellement les rendre adéquates aux caractéristiques ambiantes spécifiques (poudre, humidité, conditions d'usage, etc);
- remettre à neuf et entretenir les installations dangereuses ou inaptes seulement par des techniciens spécialisés;
- contrôler périodiquement les disjoncteurs magnétothermiques et des disjoncteurs différentiels.
- Verificare periodicamente gli interruttori magnetotermici e i salvavita.



Il faut faire attention au surchauffe des installations.

Il faut garder soigneusement dans l'entreprise la documentation et les schémas des installations électriques.



Il ne faut pas utiliser des matériaux électriques détériorés.

Il faut éviter la surexploitation des installations (par exemple : limiter ou régler l'utilisation des radiateurs électriques et des réchauds électriques dans les chambres et dans les locaux).

Il faut contrôler et entretenir fréquemment toutes les installations électriques placées à l'extérieur.



Il faut respecter les prescriptions de ISPESL et des Sapeurs-Pompiers.

Il faut garder les parties critiques nettoyées et efficaces.

Il faut évaluer la nécessité d'un système d'éclairage auxiliaire (d'urgence, par exemple à batterie) et mettre des torches de grande puissance à la disposition des personnes.

Pendant l'entretien des installations, il faut s'assurer que le technique utilise les É.P.I. (équipements de protection individuelle).

Il faut évaluer la nécessité d'une installation anti-incendie.

Il faut contrôler périodiquement l'éventuelle installation anti-incendie et les extincteurs/les lances d'incendie.

Il faut placer de manière stratégique des réserves d'eau et des seaux de sable.

Il faut renseigner les travailleurs et les hôtes sur les correctes modalités de gérance des urgences.

Par exemple: *les règles de conduite et les procédures à suivre en cas d'incendie*

1. *Alarme:*

- alerter les personnes
- alerter les Sapeurs-Pompiers (numéro de téléphone: 115)

2. *Sauvetage:*

- ouvrir les sorties de secours
- évacuer les personnes, en secourant pour premiers les personnes qui ont des problèmes de mobilité (les personnes âgées et les personnes à capacité réduite)

3. *Extinction:*

- essayer d'éteindre l'incendie avec les moyens disponibles (pompe d'incendie, extincteurs portables, conduite hydrique, etc)

En général, le travailleur doit:

éviter de surcharger les installations (ne pas utiliser des prises multiples inapte à supporter des chargements électriques excessifs);

faire extrême attention aux signaux et aux anomalies tels que la fumée, les étincelles, etc.

ne pas enlever les protections des installations électriques (par exemple les panneaux de protection);

arrêter toujours les machines et les installations à la fin du travail, tout en débranchant les fiches des prises;

éviter d'entraver les passages avec les câbles électriques, tout en réduisant au minimum les éventuelles connexions volantes (en étudier une possible collocation);

ne pas utiliser des flammes nues près des dépôts de combustible;

contribuer à empêcher l'entrée des personnes non autorisées dans les dépôts (ils doivent être interdits au personnel non autorisé et maintenus inaccessibles).

Il faut afficher un panneau «Défense d'éteindre avec de l'eau» sur les tableaux électriques.



## ULTÉRIEURES INDICATIONS ET RECOMMANDATIONS

- Il ne faut pas entretenir les installations si on est pas des techniciens spécialisés.
- Il faut signaler des anomalies éventuelles.
- Il faut garder toujours une issue de secours vide d'obstacles.